Table des matières

Le nouveau droit du divorce ou le syndrome Lucky Luke

Jacques FIERENS

Chapitro	e 1. Le nouveau droit du divorce ou le syndrome Lucky Luke	3
A.	Le contexte	3
В.	Les intentions du gouvernement	6
C.	Les grands axes de la réforme	8
D.	Le résumé du nouveau droit du divorce	9
1.	Les types de divorce	9
2.	La preuve de la désunion irrémédiable	12
3.	Le divorce sur demande conjointe et le divorce par consentement mutuel	13
4.	La question de la nature du comportement rendant impos- sible la poursuite de la vie commune	17
5.	La question des effets des délais de séparation ou de répétition de la demande en divorce	19
6.	Le passage d'une procédure à l'autre	21
7.	Le divorce mettant en cause un malade mental	22
E.	Les effets du divorce	22
1.	Le sort des avantages matrimoniaux	22
2.	La pension après divorce	23
	a. Le principe et les critères	23
	b. L'exception : la faute grave	28
	c. La limitation dans le temps	30
	d. La modification de la pension après divorce	32

	e.	Les autres traits de la pension après divorce	34
F.	La sé	eparation de corps	35
G.	La p	rocédure	36
1.	. L'	introduction de l'action	36
2.	. Le	es mesures provisoires	36
3.	. Le	es comparutions, la preuve et le jugement	37
4.	. La	a tentative de conciliation et l'éventuelle médiation	39
5.	. La	a suppression de la suppression de l'appel	39
6.	. Le	e délai de pourvoi en cassation	41
7	. La	a question des dépens	42
Réflexio		Petite méditation sur la place de la faute dans les mouvements longs de notre droit, ou pourquoi 2007 ressemble étonnamment à 1792	43 51
le juge Thierry	e de Marci		
Introdu	ction		59
Chapitr	e 1.	Les juges démultipliés	61
Chapitr	e 2.	Les grands principes et les questions relatives à l'article 223 du Code civil	63
Section	1.	Les conditions de l'intervention du juge	63
§ 1.			0.
	Le n	nanquement grave	63
§ 2.		nanquement grave erturbation sérieuse de l'entente	

Section 2	Les pouvoirs du juge de paix	67
§ 1.	L'étendue des mesures	67
A.	La portée de l'article 223 du Code civil	67
В.	L'attribution de résidences séparées	68
C.	Les mesures relatives aux enfants	70
D.	Les mesures patrimoniales	72
1.	Les mesures relatives aux animaux, propriété des parties	72
2.	Les mesures conservatoires relatives aux biens meubles des époux	72
3.	Les mesures relatives aux créances et liquidités des époux	72
4.	Les mesures relatives aux biens immeubles	73
5.	Les mesures alimentaires	73
E.	Les limites aux pouvoirs du juge de paix	75
§ 2.	L'intervention d'un médiateur familial	76
§ 3.	Les pouvoirs d'investigation du juge. L'audition des mineurs d'âge	81
§ 4.	Le caractère provisoire des mesures	81
§ 5.	L'élargissement de la compétence matérielle	84
§ 6.	La fin de la compétence du juge de paix	84
Section 3	Les situations particulières de la cohabitation légale et de l'union libre	85
§ 1.	La cohabitation légale	85
§ 2.	L'union libre	86
Section 4	La procédure	87
§ 1.	L'introduction de la demande	87
§ 2.	La compétence	88
A.	La compétence territoriale	88

В.	La compétence d'exception	88
C.	La compétence concurrente	88
§ 3.	La conciliation	89
§ 4.	L'instruction de la demande	90
§ 5.	Le désistement d'action	91
§ 6.	La procédure en délégation de sommes	91
§ 7.	L'ordonnance	92
§ 8.	La notification de l'ordonnance et les recours	92
Chapitre	3. La toute-puissance et la modestie en œuvre	95
Le droi Jehanne	t de la filiation nouveau est arrivé! Sosson	
Introduc	etion	101
Chapitre	1. La filiation établie par l'effet de la loi	109
Chapitre Section 1	-	109 109
	•	
Section 1	Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom	109
Section 1 § 1.	Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom de la mère dans l'acte de naissance	109 109
\$ 1. \$ 2.	. Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom de la mère dans l'acte de naissance La présomption de paternité Les hypothèses dans lesquelles la présomption de paternité peut	109 109 110
\$ 1. \$ 2. A.	Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom de la mère dans l'acte de naissance La présomption de paternité Les hypothèses dans lesquelles la présomption de paternité peut être désactivée	109 109 110 112
\$ 1. \$ 2. A.	Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom de la mère dans l'acte de naissance La présomption de paternité Les hypothèses dans lesquelles la présomption de paternité peut être désactivée Enfant conçu durant une procédure en divorce Enfant conçu durant une séparation de fait organisée par le	109 109 110 112 112
\$ 1. \$ 2. A. 1.	. Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom de la mère dans l'acte de naissance La présomption de paternité Les hypothèses dans lesquelles la présomption de paternité peut être désactivée Enfant conçu durant une procédure en divorce Enfant conçu durant une séparation de fait organisée par le juge de paix Enfant conçu alors que les époux sont administrativement	109 109 110 112 112 114
\$ 1. \$ 2. A. 1. 2.	Établissement Établissement de la filiation maternelle par la mention du nom de la mère dans l'acte de naissance La présomption de paternité Les hypothèses dans lesquelles la présomption de paternité peut être désactivée Enfant conçu durant une procédure en divorce Enfant conçu durant une séparation de fait organisée par le juge de paix Enfant conçu alors que les époux sont administrativement inscrits à des adresses différentes	109 109 110 112 112 114 115

3.	Quid en cas « d'erreur » ?	121
Section 2	. Contestation	123
§ 1.	Action en contestation de la filiation maternelle établie par l'acte de naissance	123
A.	Conditions de recevabilité de l'action	123
1.	Titulaires de l'action	123
2.	Délais	125
3.	Fin de non-recevoir	125
B.	Fondement	126
§ 2.	Action en contestation de la paternité du mari	127
A.	Conditions de recevabilité de l'action	127
1.	La possession d'état, fin de non-recevoir générale	127
2.	Titulaires de l'action	128
3.	Délais	129
	a. Délais non modifiés	130
	b. Délai du mari de la mère	130
	c. Délai de celui qui revendique la paternité de l'enfant	133
	d. Délai de l'enfant	135
В.	Fondement	137
1.	Contestation par preuve contraire et par simple dénégation	137
	a. Dans les cas visés à l'article 316bis	138
	b. Lorsque la filiation maternelle est établie par reconnais- sance ou par décision judiciaire	139
	c. Lorsque l'action est introduite avant que la filiation maternelle ne soit établie	139
2.	Exigences complémentaires en cas d'action du père biologique	140

Chapitre	2. La filiation établie par reconnaissance	143
Section 1	. Conditions de la reconnaissance	143
§ 1.	Consentements nécessaires et procédures judiciaires en cas de refus	143
A.	Enfant majeur ou mineur émancipé	144
В.	Enfant mineur non émancipé	144
1.	Consentements nécessaires	144
2.	Procédure judiciaire en cas de refus	146
§ 2.	Conditions particulières à la reconnaissance de certaines catégories d'enfants	151
A.	Cas particulier de l'enfant issu d'un viol	151
В.	Enfants « incestueux »	153
C.	Enfants « adultérins »	153
1.	Enfant adultérin a matre	153
2.	Enfant adultérin a patre	154
D.	Enfant mineur non émancipé n'ayant pas d'auteur connu ou dont l'auteur connu est décédé ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté	155
E.	Enfants conçus	157
F.	Enfants décédés	157
Section 2	Action en contestation de reconnaissance	159
§ 1.	Conditions de recevabilité	159
A.	Fin de non-recevoir	159
В.	Titulaires de l'action et parties à la cause	159
C.	Délais	160
§ 2.	Fondement	161

Chapitre	e 3. La filiation établie par décision judie	ciaire 163
Section 1	. Conditions de recevabilité de l'action	164
§ 1.	Titulaires	164
§ 2.	Délai : la prescription trentenaire	164
§ 3.	Fin de non recevoir	165
A.	Enfants incestueux	165
В.	Enfants issus d'un don d'embryon ou de gamètes	166
§ 4.	Nouvelles conditions fixées à l'article 332quinquies civil	du Code 167
A.	Non-opposition de l'enfant majeur ou mineur non	émancipé 167
В.	Non-opposition de l'enfant mineur non émancipé c ans accomplis ou de celui de ses auteurs à l'égard du filiation est établie	
C.	Cas particulier de l'enfant issu d'un viol	168
Section 2	2. Fondement	169
§ 1.	Action en recherche de maternité	169
§ 2.	Action en recherche de paternité	169
Conclusi	ion	171